

Cheffe/de la division de la coopération internationale

Famille professionnelle : Pilotage et management
Famille emploi : Manager de la Coopération Internationale
Rattachement Structurel : DECI
Formation de référence : Economie /Droit (Relations internationales)
Diplôme requis : Bac+3

Finalité et mission

Elaborer les projets de Coopération Internationale et contribuer au développement de la coopération bilatérale et multilatérale avec les Etats, les organisations internationales et autres partenaires du Maroc en matière douanière.

Environnement (interne/externe)

- Interne: Toutes les Structures Centrales
- Externe: DTFE ; les départements ministériels en relation avec le domaine commercial (Affaires Etrangères, Commerce Extérieur, Industrie, Agriculture, Pêche, Transport...); Administrations douanières étrangères ; Organisations internationales (OMD, OMC,...).

Descriptif des principales activités

- Définir la stratégie de l'administration en matière de coopération internationale ;
- Veiller à l'adaptation des actions de l'administration aux évolutions de l'environnement international ;
- Mener les négociations des différents accords et conventions et prêter conseil et assistance en matière douanière
- Animer et suivre la mise en œuvre des dispositions douanières découlant des différents accords signés par le Maroc ;
- Animer et suivre la mise en œuvre des chantiers de réforme induits par les conventions et accords internationaux ainsi que par les programmes de coopération arrêtés d'un commun accord avec les Partenaires étrangers ;
- Domicilier les dossiers de la coopération internationale, trait d'union entre les partenaires internationaux et les structures de l'ADII, impliqués dans la mise en œuvre des engagements internationaux du Maroc ;
- Veiller à la déclinaison des axes stratégiques issus des organisations internationales au niveau de l'ADII (OMD, OMC, Autres organisations) ;
- Veiller à la concrétisation des actes de coopérations douanières convenues avec les Administrations Douanières au niveau multilatéral et bilatéral ;
- Concevoir et mettre en œuvre les outils et les indicateurs pour l'encadrement, le suivi et l'évaluation des activités de la division ;
- Elaborer le plan d'actions opérationnel correspondant aux orientations stratégiques retenues en matière de coopération internationale et préciser les objectifs et les moyens alloués à chaque Service ;
- Contrôler la qualité des prestations et la performance des Services ;
- Gérer, motiver et évaluer les cadres de la Division, favoriser leur professionnalisation et leur progression.

Compétences et niveau requis

- Accords, conventions et règles d'origine (4)
- Classement tarifaire (3)
- Liquidation des droits et taxes (1)
- Procédures de dédouanement (3)
- Collecte de l'information statistique (3)
- Bureautique (3)
- Conduite et animation de réunion (4)
- Management d'équipe (4)
- Management par Objectifs (3)
- Techniques de négociation (4)
- Techniques de rédaction (4)
- Anticipation et initiative (4)
- Techniques de communication (4)
- Langues : arabe (3) ; français(3) ; anglais ou espagnol (3)

Résultat attendu et indicateur

- Le degré de concrétisation des dispositions douanières issues des accords et conventions.
- L'impact des programmes de coopération sur le fonctionnement et le renforcement des capacités de l'Administration.
- Le degré de satisfaction des partenaires nationaux et étrangers et des instances internationales.

Condition de travail

- Conditions normales d'exercice
- Délégation de signature du MEF